

Ambassadeur de France, d'en porter ses plaintes au Corps Helvetique par une lettre qu'il écrivit le 13. du mois d'Août, à laquelle il joignit la copie d'une route, qu'il dit être la troisième tombée entre ses mains: Il marque entre autres choses qu'il n'en a point voulu informer le Roi, & qu'il ne lui en écrira pas jusques à ce qu'il ait reçu une réponse telle qu'il a lieu d'espérer: il leur a fait comprendre que la tolérance de ce passage de troupes, étoit tout-à-fait contraire aux alliances qu'ils avoient avec S. M. aussi bien qu'à la Neutralité qu'ils témoignoisent vouloir observer avec les Puissances qui sont en guerre, de même qu'au Règlement qui fut fait à Bade au sujet des Officiers & Domestiques qui vouloient se rendre à l'Armée de S. M. en Baviere.

II. Outre les broüilleries des Cantons Catholiques & Evangeliques, dont nous avons parlé ailleurs, * il est encore survenu un différend à l'occasion de l'Avoyer de Raperswil, qui ayant été déposé de son emploi, implora le secours des Cantons de Lucerne, d'Uri, & quelques autres en qualité de Protecteur de la Ville, pour y être maintenu, qui effectivement envoyèrent des troupes pour se saisir du Château & du Couvent des Capucins à cause de sa situation avantageuse, afin de brider les habitans. Cette conduite porta les Magistrats de députer au Canton de Zurich pour demander sa protection; & comme la Religion a toujours été le prétexte de toutes les zizanies entre les parties des deux Communions, on n'a pas manqué de part & d'autre d'insinuer que la gloire de Dieu & l'intérêt du Ciel se trouvoient mêlez dans la querelle, & qu'il s'agissoit de le défendre; on a pourtant pris des mesures pour terminer à l'amiable ces différens dans une Diète générale.

La

* Voyez Août pag. 122. & Septembre pag. 190